

Elevages
9, rue du sabot
22440 Ploufragan

Ploufragan, le 26/11/2025

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 13/11/2025

Contexte et constats

Publié sur  **GÉORISQUES**

SCEA DES GRANDES ALLEES

5 RTE DE BREHAND
22120 Pommeret

Code AIOT : 0052202735

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 13/11/2025 dans l'établissement SCEA DES GRANDES ALLEES implanté BEL ORIENT MESLIN 22400 Lamballe-Armor. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site internet Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

contrôle pour vérification du retour à la conformité de la station

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- SCEA DES GRANDES ALLEES
- BEL ORIENT MESLIN 22400 Lamballe-Armor
- Code AIOT : 0052202735
- Régime : Enregistrement
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

Elevage porcin

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - ◆ le constat établi par l'Inspection des installations classées ;
 - ◆ les observations éventuelles ;
 - ◆ le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - ◆ le cas échéant la proposition de suites de l'Inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « Faits sans suite administrative » ;
- « Faits avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, des suites graduées et proportionnées avec :
 - ◆ soit la demande de justificatifs et/ou d'actions correctives à l'exploitant (afin de se conformer à la prescription) ;
 - ◆ soit conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du code de l'environnement des suites (mise en demeure) ou des sanctions administratives ;
- « Faits concluant à une prescription inadaptée ou obsolète » : dans ce cas, une analyse approfondie sera menée a posteriori du contrôle puis éventuellement une modification de la rédaction de la prescription par voie d'arrêté préfectoral pourra être proposée.

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes font l'objet d'une proposition de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Proposition de suites de l'Inspection des installations classées à l'issue de la <u>présente</u> inspection ⁽¹⁾	Proposition de délais
1	Respect mise en demeure	Arrêté Préfectoral du 30/08/2023, article 1	Demande de justificatif à l'exploitant	12 mois

(1) s'applique à compter de la date de la notification de l'acte ou de la date de la lettre de suite préfectorale

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Autre information
2	Respect mise en demeure	Arrêté Préfectoral du 30/08/2023, article 2	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

La station fonctionne normalement et conformément à son arrêté. L'exploitant a déposé au cours de l'année un dossier transitoire en vue de déposer un dossier courant 2026 pour remettre à jour son exploitation et présenter son projet futur.

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Respect mise en demeure

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 30/08/2023, article 1
Thème(s) : Élevage, Mesure administrative
Prescription contrôlée : L'EARL DES GRANDES ALLEES, dont le siège social est situé 5 route de Bréhand à Pommeret, est mise en demeure pour l'élevage porcin exploité lieu-dit « Bel Orient » Meslin à Lamballe-Armor, à compter de la réception du présent arrêté, de respecter dans un délai de 3 mois : • l'article R. 512-46-23 du code de l'environnement qui prévoit que tout changement notable des éléments du dossier de demande d'enregistrement, doit être porté avant sa réalisation à la connaissance du préfet avec tous les éléments d'appréciation et en particulier un dossier de mise à jour du plan d'épandage.
Constats : Non conforme, Un dossier est en finalisation d'instruction et est transitoire en attendant le 2nd dossier en cours de réalisation. L'exploitant s'est engagé le jour de l'inspection et confirmé par un mail du 25/11/2025 a déposé un dossier d'autorisation environnemental.
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Demande de justificatif à l'exploitant
Proposition de délais : 12 mois

N° 2 : Respect mise en demeure

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 30/08/2023, article 2
Thème(s) : Élevage, Mesure administrative
Prescription contrôlée : L'EARL DES GRANDES ALLEES, dont le siège social est situé 5 route de Bréhand à Pommeret, est mise en demeure pour l'élevage porcin exploité lieu-dit « Bel Orient » Meslin à Lamballe-Armor, à compter de la réception du présent arrêté, de respecter dans un délai de 3 mois : • l'article 1.5 de l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2014 relatif à la production autorisée • l'article 1.3 de l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2014 relatif au traitement

• les articles 2, 3 et 4 de l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2014 relatifs aux prescriptions particulières concernant l'unité de traitement.

Constats :

Conforme, les turbines ont été changées, la station fonctionne à nouveau correctement.

Type de suites proposées : Sans suite